

Rapport annuel

2007

former
conseiller
mobiliser
2007



Verband Berner
Pflege- & Betreuungszentren
Association Bernoise
des établissements médico-sociaux

Schlossweg 12 | 3132 Riggisberg
Fon 031 808 70 70 | Fax 031 808 70 75
info@vbb-abems.ch | www.vbb-abems.ch

Table des Matières

Défense des intérêts	2
Formation continue	5
Ecole «assistant/e pour personnes âgées»	8
Prévisions de l'année 2008	10
Organes et collaborateurs/trices	11
Bilans et Comptes	13
Rapport du bureau de vérification	14

Effectif des membres	286	(282)	établissements médico-sociaux
vbb abems au	19	(21)	associations et fédérations
31.12.2007	105	(138)	membres individuels

(entre parenthèses la situation au 31.12.2006)

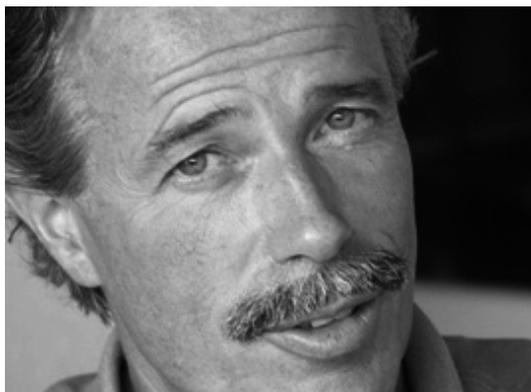
Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce rapport annuel s'adresse en premier lieu à vous en tant que membre de vbb|abems. La direction souhaite ainsi faire le bilan sur les moyens qui ont été mis à disposition.

Le chapitre «représentation des intérêts» vous informe sur nos efforts contribuant à la représentation de vos intérêts dans le canton, les caisses-maladie et le marché de la formation. Nous espérons ainsi avoir pris en compte toutes les demandes de nos membres – qu'ils soient importants ou pas, publics ou privés, urbains ou ruraux. Si ce n'était pas le cas, nous considérerions très volontiers vos commentaires – à propos de notre secrétariat ou lors de l'assemblée des membres. Nous acceptons tous les retours qui peuvent nous aider à répondre au mieux à vos besoins. Car le comité directeur et la direction veulent des prestataires à votre service.

A l'aide des rapports d'activité sur la formation de base et la formation continue, nous vous informons sur les progrès réalisés durant la formation et sur les succès de notre école en matière d'accueil des personnes âgées. Il nous reste à espérer que l'assistance en soins et santé communautaire pour adultes vous offre une formation complémentaire de qualité.

A tous les collaborateurs et collaboratrices, qui s'investissent jour après jour au service du bien-être des personnes âgées, je souhaite beaucoup de force et de confiance et également de l'épanouissement.



Dr Carlo Imboden, Président vbb|abems

Défense des intérêts



Peter Keller, directeur

Enfin – le financement des personnes est mis en place

Une demande formulée depuis longtemps par notre association a enfin été engagée en 2007. Le financement des séjours en établissement médico-social a été simplifié, grâce à la mise en œuvre de la nouvelle organisation financière entre la Confédération et les cantons, de telle sorte qu'aucun coût social ne soit encouru et que les établissements médico-sociaux n'aient plus à en établir les décomptes. L'augmentation des plafonds de services supplémentaires au niveau de ceux des coûts de la SAP¹ a permis de faire un pas en avant vers une égalisation de traitement des établissements médico-sociaux privés et publics. Le second pas décisif, l'intégration des coûts d'investissement dans les tarifs d'établissement des institutions subventionnées jusqu'à présent, reste encore à faire.

De l'employé à l'expert – l'ASSC doit être renouvelée

L'ordonnance de formation de l'ASSC actuellement applicable a été établie par la Croix-Rouge suisse. A présent, il faut établir une ordonnance conforme à l'OFFT². Cela nous a également permis d'engager une révision de la formation. Notre association a adopté des positions claires en ce sens: le nombre de leçons doit diminuer, le nombre des jours CIE également. L'ASSC doit être clairement positionnée en tant que métier du soin et de l'assistance, dont on élimine la partie excessivement grande de l'économie domestique et de l'administration.

En automne de l'année précédente, l'OdASanté (OdA nationale dans le domaine de la santé) a mis en consultation une ordonnance sur la formation qui remplit largement nos exigences.

Le conseil de la formation et la direction de notre association ont jugé positivement la formation nouvellement créée et nouvellement nommée expert/experte santé³ – ASSC. Nous espérons que la formation démarrera, comme prévu, après l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur formation, dès août 2009.

Formation avec attestation – les négociations continuent

La nécessité d'une formation avec attestation comme suite à l'assistant/assistante en soins est urgente – une exigence supplémentaire de notre association dans le domaine de la formation professionnelle. Les négociations au plan fédéral continuent toutefois. Il est prévu une attestation en deux ans pour le domaine de la santé et du social. Une résistance s'érige pourtant contre ce projet, en particulier dans le secteur social (établissements médico-sociaux pour handicapés) mais aussi dans le secteur de l'accueil résidentiel des personnes âgées (secteurs de la Suisse romande). On craint que des personnes au bénéfice d'une attestation ne soient pas assez formées et que la qualité des soins apportés dans les institutions pour handicapés et personnes âgées ne soit plus garantie.

Notre association est d'un tout autre avis et également la grande majorité du secteur de l'accueil résidentiel des personnes âgées. Comme précédemment évoqué, nous sommes pour l'introduction rapide de ce projet. Nous pensons qu'une partie des activités de personnes au bénéfice d'une attestation peut être reprise dans nos établissements médico-sociaux sans que la qualité en soit altérée. Nous avons en ce sens répondu aux questions de l'OdASanté.

¹ Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du Canton de Berne

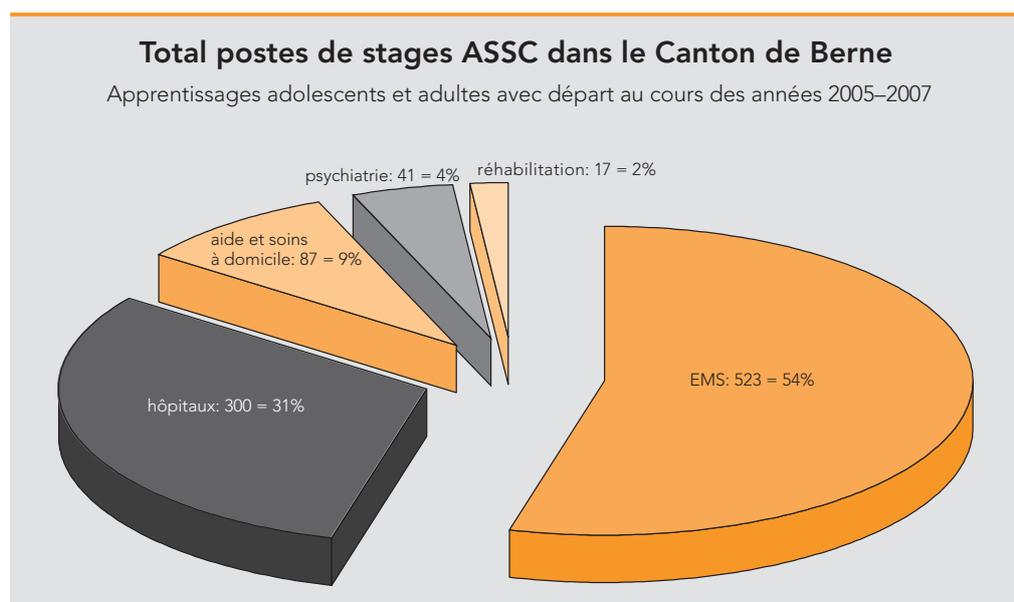
² Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

³ Nouveau nom, l'abréviation «ASSC» restera

EMS au sommet : plus de postes de stages ASSC que d'hôpitaux, d'associations d'aide et de soins à domicile et que tous les autres réunis

Un bilan impressionnant! Nous remercions toutes les personnes collaborant dans les entreprises de formation de leur engagement dans le cadre de la formation de personnel qualifié en soins et encadrement.

La liste des entreprises de formation pourrait aussi mentionner leurs noms. La formation apporte de l'air frais à l'établissement médico-social et est économiquement viable. Les entreprises formatrices ont une bonne image au niveau public et sont appréciées des employeurs!



Faire de la publicité pour le lieu de formation EMS durant la BAM

L'année dernière, notre association a également animé un stand à la foire « Berner Ausbildungsmesse BAM ». Nous avons fait de la publicité pour les métiers d'assistant/-e en soins et santé communautaire, spécialiste en économie domestique, cuisinier/-ère, vendeur/-euse et spécialiste en intendance de maison. Comme chaque année, la BAM a été visitée par de nombreuses classes scolaires, au total quelque 23'000 visiteurs/-euses. Avec notre présence annuelle à ce salon important pour le choix des futurs métiers de jeunes, nous voulons faire connaître les différentes offres de stage dans nos établissements médicaux-sociaux. En ce moment, beaucoup de jeunes cherchent un stage. Beaucoup de nos membres proposent des stages, mais on est encore loin de la totalité de ceux qui pourraient en proposer. Formez vous aussi des jeunes, ça en vaut la peine!

Le gouvernement bernois doit fixer des forfaits

Les négociations avec santésuisse Berne sur les forfaits 2008 ont été très tendues. Santésuisse nous a tout d'abord proposé une offre très modeste. Bien que celle-ci ait augmenté de 3 pourcents au bout de 2 ou 3 réunions, la direction et la commission consultative étaient d'avis que celle-ci ne correspondait pas à ce que la majorité des membres avait conclu dans le contrat établi suite à la réunion du 30 novembre 2006. Ainsi, une demande au gouvernement bernois a été déposée sur la fixation des forfaits 2008. Celui-ci a finalement pris une décision sage et fixé une augmentation de 3,8 pourcents. Après avoir évalué soigneusement les avantages et inconvénients d'une poursuite auprès du Tribunal administratif fédéral, la commission consultative et la direction ont décidé d'accepter ces tarifs, pour autant que santésuisse Berne en fasse de même. Etant donné que santésuisse pouvait vivre avec ces tarifs, nous avons pu communiquer les tarifs 2008 à nos membres avant la fin de l'année.

Durement conquis – le nouveau contrat ambulatoire

santésuisse Berne a annoncé le contrat ambulatoire pour le 31 décembre 2007. Celui-ci était justifié par le fait que les services augmenteraient continuellement et que du côté des établissements, le travail serait effectué par un personnel insuffisamment qualifié. De notre point de vue, il est important que l'on puisse mettre un contrat ambulatoire à disposition des membres, car la résidence des personnes âgées est un marché d'avenir. Il était par conséquent important de fixer les directives de telle sorte que la signature d'un nouveau contrat soit possible. De nombreuses rondes de négociations ont été nécessaires pour arriver à modeler les attentes des deux parties afin d'obtenir la signature d'un contrat. Une information préalable sur les nouvelles dispositions a pu être présentée aux membres avant la fin de l'année. Etant donné que les interrogatoires dans les différentes caisses-maladie ont duré plus longtemps, le contrat n'a pu être signé qu'à la fin janvier 2008.

Le financement de la résidence pour personnes âgées doit être amélioré

La résidence pour personnes âgées est de plus en plus importante. Celle-ci doit être encouragée comme lien entre la résidence autonome à domicile et la résidence pour personnes âgées conforme à la politique de la SAP. A l'inverse du Spitex et du séjour en EMS, le financement de la résidence pour personnes âgées n'est géré que de manière insuffisante. Des prestations de soins peuvent toutefois être facturées aux caisses-maladie, soit à l'aide d'un contrat ambulatoire (lorsqu'un établissement médico-social réalise des prestations de soins) ou du Spitex. Les personnes âgées qui souhaitent profiter de ces offres, doivent aujourd'hui payer elles-mêmes les coûts restants. Ainsi, la résidence pour personnes âgées est effectivement réservée aux personnes qui en ont les moyens. C'est pourquoi, l'année dernière, nous avons commencé à développer des objectifs de financement pour la résidence de personnes âgées. Une première discussion avec la SAP a eu lieu mais aucun accord n'a pu être trouvé.

Ciblé et rapide – c'est ainsi que nous voulons vous informer

Afin d'adapter nos supports d'information à vos besoins, nous avons mené une enquête l'année dernière. Notre magazine infos vbb|abems a obtenu une bonne note. Le plus grand succès revient à l'édition électronique de la lettre d'information comme complément à la version imprimée. Etant donné que tous nos membres disposent d'adresses électroniques, nous avons décidé de lancer la lettre d'information électronique en 2008. La version imprimée vbb|abems continue d'exister. Toutefois, celle-ci ne paraîtra plus quatre fois par an mais seulement deux fois. Des courriers électroniques sont envoyés dans des cas urgents, comme c'est le cas depuis peu. Nous sommes persuadés de pouvoir ainsi vous livrer les informations pertinentes de manière ponctuelle et soigneusement préparée. Si vous ne disposez pas encore d'une adresse électronique – vous pourriez rater des événements primordiaux!

Formation continue



Hildegard Senn-Keusen, responsable formation continue

Le téléphone sonne: «Reste-il de la place dans le cours n° 80?» ou «Pourriez-vous me donner plus d'informations sur la formation continue suivante? Que me conseillez-vous dans ma situation?» «Proposez-vous aussi des formations continues dans la résidence pour personnes âgées? Pourriez-vous m'envoyer une offre?» - C'est le quotidien dans nos bureaux à Riggisberg. Nous sommes souvent à deux pour nous occuper du téléphone, donner des informations, conseiller en fonction de la situation et faire découvrir des perspectives professionnelles.

Chaque jour est différent, rempli de surprises, d'imprévus et bien sûr aussi consacré au travail déjà planifié. L'ennui n'y a pas de place. C'est un travail passionnant et très varié!

Ce qui nous a occupé le plus en 2007:

■ Cours de certification en soins et encadrement en gérontologie/gériatrie

Nous démarrons le cours, réparti en 24 jours sur un an, avec un noyau de personnes très motivées. Le cours étant organisé en modules, nous acceptons toujours de nouvelles personnes dans les différents modules. Le cours obtient un grand succès et nous en recevons de nombreux échos positifs.

C'est une grande joie pour nous et pour les enseignants de travailler avec des participants aussi motivés.

■ Cours de soins thérapeutiques

Nous rencontrons une grande demande concernant ces cours. Grâce aux échos différenciés

des participants, nous améliorons le concept de manière ciblée et prolongeons le cours d'une journée. Le nouveau concept sera mis en œuvre dès 2008.

■ Cours de base assistant/-e en soins vbb

La demande est toujours aussi grande et nous démarrons un troisième cours supplémentaire dans le second semestre de l'année.

Nous obtenons de la TAST Berne (structure de jour pour demandeurs d'asile dans le canton de Berne) l'accord pour la réalisation de cours au sein de l'institution. Après des négociations importantes, nous avons signé le contrat. Nous sommes heureux de proposer les cours principaux en collaboration avec la TAST Berne à partir de 2008 et d'offrir ainsi aux demandeurs d'asile et aux réfugiés la chance de s'intégrer sur le marché du travail et donc aussi en Suisse.

■ Nouvelles formes de financement de la formation professionnelle supérieure en soins (HöFa I)

Les anciens étudiants de notre module spécialisé «soins gérontologiques», partie de la formation supérieure continue en soins niveau I SBK, peuvent demander le remboursement des coûts des cours à la SAP du canton de Berne avec effet rétroactif au 1.1.2006. Ce qui a déclenché la joie de nos anciens étudiants. Nous avons donc décidé d'offrir à nouveau ce module spécialisé en 2008.

■ Salles de cours

Nous avons des contacts pour différentes offres potentielles de salles de cours et souhaitons louer une propre salle à long terme pour tous les cours vbb|abems. Il nous faut maintenant patienter et attendre.

Nous sommes très heureux d'avoir trouvé des salles de cours bien adaptées à la plupart des cours au centre pour seniors Multengut à Muri et au centre pour personnes âgées Viktoria à Berne. En outre, nous avons d'autres lieux de cours éprouvés de longue date. Par conséquent, notre problème épineux de salles est résolu de manière très satisfaisante.

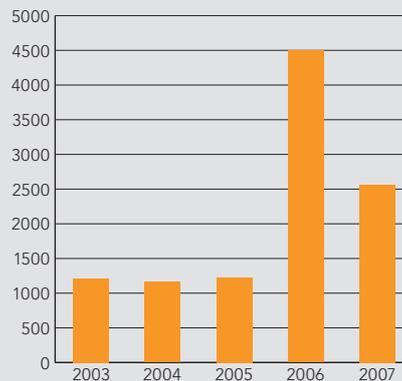
Le secteur de la formation continue en chiffres

Pour cette année, nous comptons au total 935 participants pour 70 cours. Grâce au très grand nombre de demandes de cours prolongés, nous arrivons à 2560 jours de participation contre 4498 jours l'année dernière. Cela est très réjouissant, car dans les années 2002–2005, il y avait environ 1200 jours. 2006 était donc une année particulièrement réussie suite à la formation supplémentaire obligatoire des assistant(e)s en soins (voir graphique 1).

Comme on peut le voir sur le graphique 2, nous comptabilisons 170,5 jours de cours effectifs, contre 188 en 2006 resp. 110,5 en 2005 et 89,5 en 2004.

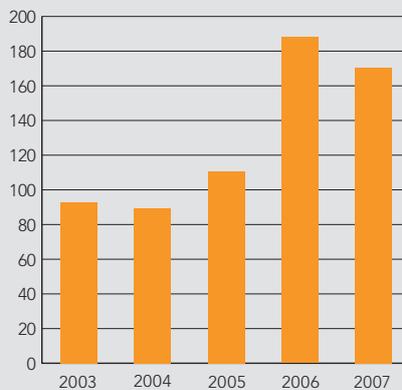
Graphique 1

Nombre de jours de participation

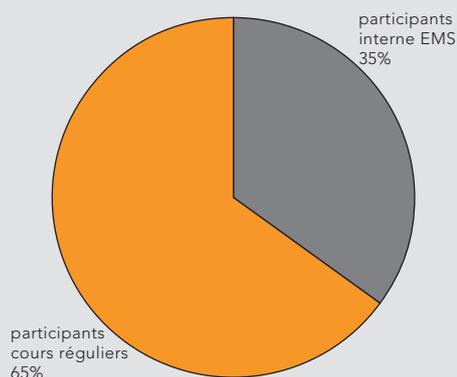


Graphique 2

Jours de cours effectifs

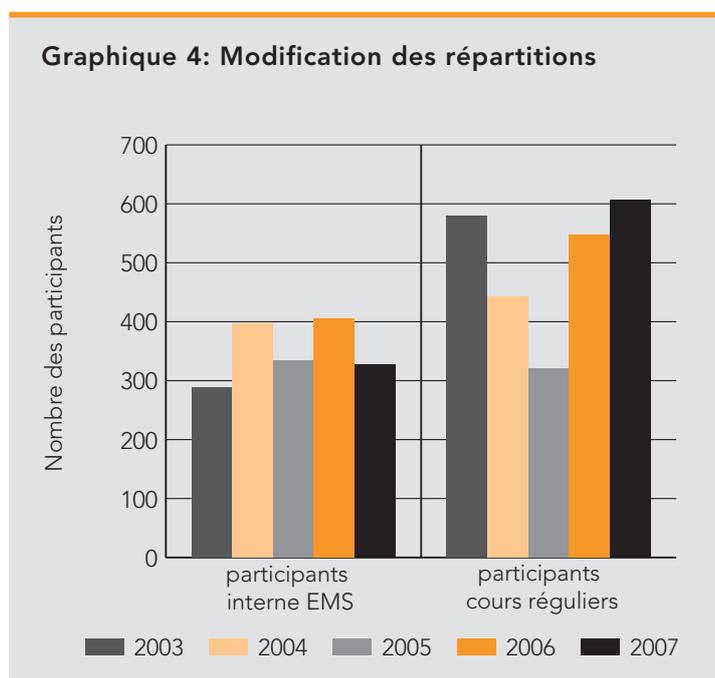


Graphique 3: Répartition 2007



Comme le montre le graphique 3, les participants à des cours réguliers étaient majoritaires à 65 %. Le pourcentage de participants aux cours internes à l'institution s'élève à 35%. Cela montre que les cours internes à l'institution représentent une part importante.

Le graphique 4 montre la comparaison des dernières 5 années en chiffres effectifs. Il est réjouissant de constater que le nombre de participants aux cours réguliers et aux cours internes à l'institution est élevé.



Certificats

Au cours de cette année, nous pouvons délivrer les 53 certificats de formation continue suivants:

- «Assistant/-e en soins vbb/abems» 52
- «Soins et encadrement en gériatrie/gériatrie» 1

Offres de conseil

Cette année aussi, nos institutions membres ont largement fait appel à nos conseils pour différents thèmes tels que les concepts de soins et d'encadrement, d'organisation et de direction. De plus, nous traitons de nombreuses demandes téléphoniques et donnons des conseils par téléphone.

Qualité

La qualité de la formation continue est un souci permanent. Avec le renouvellement de la certification eduQua de SQS (Association suisse pour Systèmes de Qualité et de Management), nous le

démontrons clairement. Ce label de qualité renommé garantit un développement systématique de la qualité associé à une grande prise de conscience qualitative.

Affaires relatives au personnel

Pour que ces prestations puissent être fournies, il faut une grande dose de communication, d'organisation/administration ainsi qu'une démarche stratégique. Ceci est possible grâce au tandem suivant: Therese Baumgartner, 40% secrétariat, et Hildegard Senn Keusen, 40% responsable de la formation continue.

Un grand merci à nos enseignants et à Therese Baumgartner, qui participent activement et nous enrichissent de leur grand potentiel et de leurs grandes connaissances tout au long de l'année! La participation de tout le monde est indispensable pour atteindre nos objectifs ambitieux – et nous les avons atteints!

Ecole «assistant/e pour personnes âgées»

Fin mai 2007, l'école assistant/e pour personnes âgées a fermé à jamais ses portes. Une performance de pionnier de quelques directions de foyer visionnaires nous a permis d'avoir un personnel qualifié en matière d'accueil et de soins. La joie des résultats obtenus et la tristesse de la fermeture de nos écoles imprègnent l'ambiance de notre association au printemps 2007. vbb|abems a perdu des collaborateurs de grande classe.

Avec la transformation du nouveau système de formation dans le domaine de la santé et du social, une œuvre qui cherche encore son équivalent dans la formation professionnelle de notre secteur a pris fin.

En 1980, des directions d'EMS bernoises visionnaires avaient déjà devant leurs yeux l'ensemble des prestations d'accueil et de soins des résidents et résidentes qui sont aujourd'hui bien ancrées. Le développement de l'autonomie des résidents et résidentes dans la conception des espaces de vie et d'habitation, des activités de la vie quotidienne, des soins quotidiens, ont donné un profil unique à un nouveau métier: l'assistant/-e pour personnes âgées était né(e). Une formation professionnelle de notre branche conçue en conformité avec nos besoins, d'après l'exemple de l'apprentissage de métier classique, selon le principe de lieu d'apprentissage. C'est exactement ce que veut la loi actuelle sur la formation professionnelle. Les directions d'EMS bernoises ont déjà reconnu cette forme moderne de la formation professionnelle dans les années 80 du siècle passé et l'ont mise en œuvre avec succès!

De deux à six classes par an

Contesté au début par les écoles de soin et critiqué par quelques établissements médico-sociaux, mais très apprécié par beaucoup d'institutions de notre branche, le premier cycle annuel a débuté en 1985. Les quelque 22 ans d'histoire de ce métier sont un succès, et quel succès. Le nombre d'étudiants a sans cesse augmenté, de 2 classes au début à 6

classes par an au début du dernier cycle en 2005. A cela viennent s'ajouter une classe par an pour l'année du diplôme et une formation pour des cadres au niveau de la direction d'équipe. Le succès est également visible dans le fait que la formation développée par les directions bernoises a été reprise par d'autres cantons de la Suisse alémanique. Cette formation a entraîné la création d'un règlement sur la formation professionnelle en Suisse. Le règlement promulgué lors de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) est entré en vigueur en 1996.

Formation professionnelle dans le domaine de la santé et du social en mutation

La nouvelle loi sur la formation professionnelle, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004, représente une pierre angulaire pour la formation professionnelle en Suisse. La formation professionnelle de base, la formation supérieure et la formation continue orientée vers le métier ont été systématiquement conçues de manière uniforme. Et ce pour toutes les branches, également pour le domaine de la santé et du social.

Il a été admis très tôt que la formation d'assistant/es pour personnes âgées devait être adaptée aux nouvelles directives. Un projet pour une formation supplémentaire a été lancé, l'assistant en affaires sociales. Le développement ultérieur de la formation professionnelle dans notre branche a montré que la réalisation de tous les souhaits n'est pas toujours un succès. Afin d'éviter toute dispersion, notre association a conseillé de tenir compte des conseils de la direction d'école concernant l'assistant en soins et santé communautaire. A condition qu'une formation pour adultes soit possible pour ce métier.



Une équipe d'enseignants performante surmonte toutes les turbulences

Notre école a été entraînée dans des turbulences pour ces raisons. Il était question de la fusion entre l'école pour l'intendance domestique et de la reprise par le canton de la formation d'assistants en affaires sociales (Fachangestellte Soziale, FaSo). L'introduction en 2006 de la formation assistant/e pour personnes âgées a déjà été communiquée aux entreprises de formation de la direction de l'éducation, avec démarrage du dernier cycle en 2004. Mais, alors qu'il s'est avéré que l'introduction de l'ASSC pour adultes ne fonctionnait pas encore à ce moment, un autre cycle annuel de formation assistant/e pour personnes âgées avait dû être ajouté soudainement.

Ce n'était pas facile pour notre équipe scolaire. En sachant que la fin approchait inéluctablement, le nombre record de 112 apprenants a dû être pris en main et leur formation menée à bien. En outre, 12 étudiants en année de diplôme. Sous la direction réfléchie de notre directrice d'école Ami Gerber, notre équipe a pu augmenter la qualité de l'école dans ses dernières années d'existence riches en évène-

ments. Un modèle a aussi été réalisé comme un système de garantie de la qualité. Toute l'équipe est restée motivée malgré la menace de la fermeture de l'école planant au-dessus de toutes les têtes.

Nous remercions tous les établissements de formation et notre équipe scolaire, les 18 formateurs/-trices externes, les membres de la commission de formation ainsi que les 15 experts/-tes du cabinet de leur engagement au sein de l'école de soins et d'encadrement de personnes âgées durant toutes ces années. Le fait qu'un nombre record de 98 nouveaux assistant/es pour personnes âgées, ainsi que 11 diplômés ont obtenu leur permis, est la preuve de l'engagement unique et de la loyauté pas du tout évidente jusqu'à l'issue fatale.

Dr Carlo Imboden, Président vbb|abems

Prévisions de l'année 2008

Cette année, nous voulons faire un pas en avant dans le financement des établissements médico-sociaux: les établissements doivent obtenir plus de liberté dans les contrats de construction. Non seulement le canton, mais aussi les établissements médico-sociaux doivent avoir la responsabilité de financer des bâtiments et des équipements. Afin d'avoir les moyens nécessaires à disposition, ces coûts doivent être calculés en fonction des seuils de coûts. Le moment de la mise en œuvre doit encore être défini, nous souhaitons établir à cette fin un concept avec la SAP.

Pour le financement de la résidence pour personnes âgées, nous voulons trouver une solution et relever les plafonds de coûts de la SAP. Les tarifs des assurances-maladie doivent être de nouveau augmentés, dans la mesure du possible en fonction des tarifs cadre en vigueur.

Dans le domaine de la politique concernant les personnes âgées, le point sensible concerne la collaboration avec les établissements Spitex. Nous étudions en collaboration avec l'association Spitex si nous voulons établir des recommandations de collaboration.

Durant la Berner Ausbildungsmesse (BAM), nous ferons de la publicité avec notre propre stand pour assurer la relève professionnelle. En outre, nous allons organiser en automne 2008 un symposium relatif au thème de l'engagement et de la répartition des tâches du personnel de soins et d'encadrement.

Dr Carlo Imboden, Président vbb|abems

Organes et collaborateurs/trices

	Comité
Président	Imboden Carlo, Liebefeld
Membres	Andrey Maya, Bern Blatti Jürg, Bern Burgener Barbara, Thun Burri Erich, Langenthal, jusqu'à decembre 2007 Gilgen Manfred, Köniz Hannich Dieter, Köniz Nyfeler François, St-Imier Meister Rolf, Utzigen Schoder Andreas, Hünibach, dès decembre 2007 Streit André, Schwarzenburg Stuber Hanspeter, Münchenbuchsee
	Conférence consultative
Président	Burri Erich, Langenthal, jusqu'à decembre 2007
Membres	Baggenstos Adelbert Caspard Ruth, Leubringen Chalverat Philippe, Lyss Gasche Brigitta, Bern Gehrig Urs, Frutigen Haller Thomas, Rüegsauschachen Kilchhofer Kurt, Ittigen Küng Hans Peter, Thun Lanz Marcel, Langenthal Lüthi Urs, Langnau Meichtry Hans-Peter, Büren Messerli Martin, Englisberg Salzmann Marcus, Seedorf Schoder Andreas, Hünibach, jusqu'à decembre 2007 Wyss Werner, Steffisburg, dès decembre 2007

	Conseil de formation
Président	Hannich Dieter, Köniz
Membres	Anneler Heinz, Köniz
	Benninger Ulrich, Utzigen
	Berger Christoph, Köniz
	Bohren Lotti, Bern
	Catani Reto, Oberdiessbach
	Gasche Brigitta, Bern
	Gerber Ami, Bern, jusqu'à fin mai 2007
	Heyder Pia, Seedorf
	Krieg Ruth, Thun
	Müller Agathe, Bern
	Schüpbach Elisabeth, Riggisberg
	Streich Esther, Spiez
	Vogel Dora, Langenthal

Collaborateurs/trices | Equipe d'école jusqu'à fin mai 2007

Peter Keller	secrétaire général
Ami Gerber	responsable école
	adjointe du secrétaire général
Hildegard Senn Keusen	responsable formation continue
Monica Cattaneo	collaboratrice école
Mengia Guidon	collaboratrice école
Ralph Miltner	collaborateur école
Edwin Ritter	collaborateur école
Ruth Schöni-Lüdi	collaboratrice école
Peter Vögeli	collaborateur école
	adjoint responsable école
Therese Baumgartner	secrétariat/comptabilité
Ruth Messerli	secrétariat école

Bilans au 31 décembre	2007	2006
	CHF	CHF
Actifs		
Moyens disonibles	1'133'399	962'424
Créances	131'229	313'677
Régularisation des actifs	17'044	15'706
Investissements	270'000	270'000
Dépenses activées qualipro	0	2'673
Total des actifs	1'551'672	1'564'480

Passifs		
Engagements	49'224	13'966
Facturation d'avance	28'240	93'690
Régularisation passive des comptes	12'949	40'357
Provisions	402'703	408'277
Capital au 1.1.	1'008'190	957'447
Excès des recettes/des dépenses	50'366	50'743
Capital au 31.12.	1'058'556	1'008'190
Total des passifs	1'551'672	1'564'480

Comptes d'exploitations du 1.1. au 31.12.	2007	2006
	CHF	CHF

Recettes		
Ecolages	14'683	26'757
Contributions cantonales	-169'712	590'921
Contributions fédérales	784'000	536'000
Inscriptions au cours	470'305	522'412
Cotisation des membres	469'791	477'160
Recettes divers	226'236	134'198
Résultat financier	21'050	18'693
Recettes hors-plan	20'000	68
Total des recettes	1'836'353	2'306'209

Dépenses		
Dépenses de personnel	1'309'932	1'784'711
Frais représentés par les salles et locaux	73'156	128'043
Administration	132'207	84'130
Publicité	125'086	96'410
Frais d'exploitation	23'317	22'934
Frais hors-plan	122'289	139'238
Total des dépenses	1'785'987	2'255'466
Excès des recettes	50'366	50'743

VISTA

Treuhand & Revisions AG

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de
**l'Association Bernoise des établissements
médico-sociaux -
vbb I abems
Riggisberg**

En notre qualité d'organe de révision statutaire de votre association, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Le total du bilan au 31.12.2007 se monte à CHF 1'551'672. Le compte d'exploitation présente un excédent de production de CHF 50'366.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

VISTA Treuhand & Revisions AG



Leo Ruffiner
expert-comptable diplômé
réviseur responsable



Andrea Lanz
agent fiduciaire avec
brevet fédérale

Annexe

- comptes annuels (bilan et compte d'exploitation)

Berne, le 28 mars 2008